

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Avril 2018

73x18

DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL 13 SOUTIEN AUX CRÈCHES COMMUNALES - FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal est informé que dans le cadre de sa politique Petite Enfance, la commune dispose de quatre structures municipales multi-accueil agréées (MAC) :

- MAC La Renardière
- MAC La Gavotte
- MAC Les Bouroumettes
- MAC La Petite Farandole

De ce fait, elle peut prétendre à bénéficier de l'aide du Conseil Départemental 13, dans le cadre du fonctionnement général des structures d'accueil petite enfance.

Une participation unique de 220,00 € par place agréée est appliquée pour l'ensemble des multi-accueil.

Le montant global de la subvention pour 2018 s'élève donc à 34 100,00 €.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- APPROUVE la demande de subvention relative au fonctionnement des quatre structures municipales.
- SOLLICITE l'aide financière du Conseil Départemental à hauteur de 34 100,00 €.
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 27 Avril 2018
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA